



Consultation sur la Stratégie Wallonne de Développement Durable

Avis d'IEW et d'Associations21

25 avril 2016

Plan de l'avis

1. Introduction.....	2
2. Recommandations transversales.....	2
2.1. Faire référence à la définition et aux principes du décret.....	2
2.2. Dégager des priorités du diagnostic et des objectifs.....	3
2.3. Renforcer l'articulation entre les différents éléments de la stratégie.....	3
2.4. Compléter le plan d'actions par des indicateurs chiffrés et datés.....	4
2.5. Faire référence aux plans et programmes existants dans le plan d'actions.....	4
3. Gouvernance participative.....	4
3.1. Co-construire la transition.....	4
3.2. Répartition des tâches et collaboration entre ministres et entre entités.....	5
4. Ce qu'on aimerait voir figurer dans les axes du Plan d'Actions.....	6
4.1. Axe 1, autonomie alimentaire.....	6
4.2. Axe 2, autonomie en énergie.....	6
4.3. Axe 3, autonomie en ressources.....	7
4.4. Actions transversales.....	7
4.5. Proposition d'ajouter un axe « Paix ».....	8

1. Introduction

Pour cette deuxième Stratégie Wallonne de Développement Durable (SWDD), le Gouvernement a adopté une approche pragmatique à plusieurs égards :

- la référence à la définition historique du développement durable issue du Rapport Brundtland ;
- la volonté de cibler dans le plan d'actions des thématiques concrètes plutôt que de développer un cadre qui assure la cohérence entre les différents plans et programmes du gouvernement ;
- le choix des actions en fonction des lignes prioritaires de la DPR.

Cette approche pragmatique a ses mérites. En utilisant un concept facilement compréhensible et connu de tous, en ciblant des thématiques concrètes et des actions qui reflètent les lignes politiques prioritaires de la législature en cours, cette 2^{ème} SWDD vise à obtenir rapidement des changements sur le terrain. Ce faisant, cette 2^{ème} SWDD s'écarte cependant du décret, comme l'a également souligné le CWEDD, et plus généralement de ce que devrait être une stratégie de développement durable comme l'entend l'ONU¹. Il s'agit davantage d'un plan sectoriel de développement durable que d'une véritable Stratégie de Développement durable.

Tout en regrettant que le Gouvernement n'ait pas saisi cette opportunité pour faire du développement durable un cadre pour l'ensemble de son action et transformer ainsi progressivement les processus de décision, les associations, dans une démarche également pragmatique, souhaitent néanmoins formuler une série de propositions pour améliorer le document.

2. Recommandations transversales

2.1. Faire référence à la définition et aux principes du décret

Aussi bien la vision que le diagnostic de la 2^{ème} SWDD se basent sur la définition historique du développement durable issue du Rapport Brundtland. Cette définition offre l'avantage d'être largement connue, facilement compréhensible et concise.

Cependant, elle a près de 30 ans et est fortement anthropocentrique. Donnant une place trop importante à l'économie dans le champ du « social », elle crée l'illusion d'une forme d'égalité entre économie et nature. Or l'économie est un des éléments de l'espace social, cette sphère des activités et des échanges humains de toute nature étant elle-même une infime partie de la biosphère, l'ensemble des interactions du vivant. Ainsi, l'activité humaine a comme finalité de contribuer au bien-être social et à l'équilibre naturel. Cette approche reflète l'émergence d'une nouvelle ontologie, selon laquelle l'humanité est inséparable de la nature. Dès lors, toute atteinte portée contre la nature est une atteinte portée contre l'Humanité elle-même. Cf. notamment

¹ Paul-Marie Boulanger : Strategies De Développement Durable : Considérations Générales
http://www.associations21.org/docrestreint.api/1040/8ee186203d57c9bc905d943a4e0b2ffb3c3ee821/pdf/sdd_generalites.pdf

l'encyclique Laudato Si et les travaux des scientifiques Eric Lambin et Johan Rockström sur les « limites planétaires »².

Les associations-membres d'Associations 21 et d'IEW souhaitent également que la 2^{ème} SWDD puisse s'appuyer sur la définition et les principes repris dans le décret du 27 juin 2013 relatif à la Stratégie Wallonne de Développement Durable. En effet, le décret pousse la réflexion plus loin que la définition du Rapport Brundtland en précisant une série de notions essentielles : l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie comme objectif central du développement, la prise en compte du taux de renouvellement des ressources naturelles et le maintien de la biodiversité, la nécessité de poursuivre un processus de transition qui mobilise l'ensemble des acteurs sociétaux. Outre l'intérêt de faire référence à la base réglementaire, il est essentiel pour les associations que cette 2^{ème} SWDD puisse intégrer ces acquis du décret quitte à prévoir une action pour vulgariser et faire connaître ces différentes notions.

2.2. Dégager des priorités du diagnostic et des objectifs

Tant le diagnostic que les objectifs à court et moyen terme présentent une série d'informations intéressantes. Les associations saluent en particulier le lien avec l'Agenda 2030 de l'ONU. Il serait néanmoins nécessaire pour ces deux parties de compléter l'analyse par une synthèse qui dégage les priorités. Quelles sont les principales forces et faiblesses de la Wallonie en matière de développement durable ? Quels sont les objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU pour lesquelles la Wallonie/la Fédération Wallonie-Bruxelles doit travailler de manière prioritaire, selon quel calendrier ?

Pour le diagnostic, il serait intéressant d'utiliser, en complément à la liste d'indicateurs, les indicateurs complémentaires au PIB développés par l'IWEPS de par leur caractère synthétique, sans oublier l'IDH, indice de développement humain de l'UNDP.

2.3. Renforcer l'articulation entre les différents éléments de la stratégie

Les différentes parties de la stratégie (vision, diagnostic, objectifs, plan d'actions) apparaissent à ce stade davantage comme des exercices distincts plutôt que comme une suite logique conduisant à l'action. Dès lors, les raisons du choix des 3 thématiques du plan d'actions n'apparaissent pas clairement.

² **Planetary boundaries** is the central concept in an Earth system framework proposed by a group of [Earth system and environmental scientists](#) led by [Johan Rockström](#) from the [Stockholm Resilience Centre](#) and [Will Steffen](#) from the [Australian National University](#). In 2009, the group proposed a framework of "planetary boundaries" designed to define a "safe operating space for humanity" for the international community, including governments at all levels, international organizations, civil society, the scientific community and the [private sector](#), as a precondition for [sustainable development](#). This framework is based on scientific research that indicates that since the Industrial Revolution, human actions have gradually become the main driver of global environmental change. The scientists assert that once human activity has passed certain thresholds or tipping points, defined as "planetary boundaries", there is a risk of "irreversible and abrupt environmental change".^[3] The scientists identified nine Earth system processes which have boundaries that, to the extent that they are not crossed, mark the safe zone for the planet. However, because of human activities some of these dangerous boundaries have already been crossed, while others are in imminent danger of being crossed.^[4]

Les associations recommandent que soit précisé en quoi l'autonomie en alimentation, en énergie et en ressources permettra de répondre aux défis soulevés dans le diagnostic et aux objectifs prioritaires et plus largement comment ces 3 thématiques permettent de progresser vers la vision à long terme du développement durable. Une meilleure articulation entre les différentes parties de la stratégie permettrait d'ancrer davantage la vision à long terme dans le présent et la rendrait plus mobilisatrice.

2.4. Compléter le plan d'actions par des indicateurs chiffrés et datés

Afin de rendre le plan d'actions plus opérationnel et d'en assurer le suivi, il serait également utile de fixer des priorités entre les différentes actions et de préciser le calendrier et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre (objectifs de résultats et de moyens).

2.5. Faire référence aux plans et programmes existants dans le plan d'actions

Dans la partie 3 sur les objectifs à court et moyen terme, les 17 ODD ont été analysés au regard de ce qui existe déjà en Wallonie notamment en termes d'objectifs chiffrés. Il serait utile que le plan d'actions mentionne les plans et programmes existants relatifs aux 4 axes (par exemple, le plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020, le plan de lutte contre la pauvreté, le plan de réduction des pesticides, les primes à l'isolation, les normes PEB, les plans de rénovation du bâti public et non-marchand, les objectifs en matière d'énergie renouvelable 2020 et 2030, les directives Ecolabel, Ecodesign, le paquet Economie Circulaire...)

Cet exercice permettrait de donner une vue d'ensemble des différentes actions menées par le gouvernement sur ces thématiques et d'en assurer la cohérence.

3. Gouvernance participative

3.1. Co-construire la transition

La question de la participation est au cœur des préoccupations des associations. Fortes du bilan d'expériences participatives précédentes, les organisations membres d'Associations 21 souhaitent être impliquées dans une logique de co-construction qui caractérise le pilotage de la transition. La transition vers une société plus écologique et plus équitable est certainement citoyenne ; « l'homme de la rue », les collectifs, les associations en sont les acteurs. Associations 21 joue un rôle de lien entre ces acteurs d'une part, et entre eux et les pouvoirs publics d'autre part.

En l'occurrence, la consultation sur cette stratégie intervient en aval de décisions prises par le Gouvernement. Qu'à cela ne tienne, nous proposons de mettre en œuvre à ce stade un dialogue multi-acteurs et de l'inscrire dans la durée.

Ce dialogue multi-acteurs peut revêtir diverses formes, outre celles déjà existantes dans le cadre de la fonction consultative : panels citoyens sur la transition, création de forums participatifs sur les grands enjeux à l'échelle des bassins de vie, élaboration de commissions mixtes « élus-citoyens tirés au sort » sur des enjeux de société, mise en route de l'e-participation avec l'Administration, budgets participatifs à l'échelle communale, inclusion des groupes majeurs (femmes, jeunes, associations, etc.) au Conseil économique et social de Wallonie³.

³ Christophe Schoune, "Demain, la gouvernance participative" <http://www.iew.be/spip.php?article7684>

Dans le domaine de l'alimentation (axe 1), nous nous référons à la proposition de conseils de la sécurité alimentaire et de la nutrition, émise par Olivier De Schutter⁴.

Dans le domaine de la « neutralité carbone » à atteindre, nous soutenons l'émergence de « dispositifs multi-acteurs » qui piloteront les dimensions de l'implémentation de solutions techniques et de l'engagement des acteurs pour des « territoires neutres en carbone » à l'horizon 2050, en intégrant les dimensions de la mobilité, du logement résidentiel et de l'ensemble des activités publiques (santé, culture, éducation, etc.) et économiques (production, transformation, commercialisation).

Ce dialogue multi-acteurs sera utilement complété par un observatoire des initiatives de ces multi-acteurs, des évolutions en cours, par exemple les nouvelles manières de vivre ensemble. Par multi-acteurs, on entend à la fois les différentes parties prenantes considérées respectivement et leurs initiatives conjointes, telles que prises dans les villes bas-carbone par des configurations inédites, interculturelles ou intergénérationnelles. Des mapping existent déjà (exemple : la cartographie réalisée par le Réseau des Consommateurs Responsables) : cet observatoire coordonnerait ces initiatives de mapping de manière à éviter les doublons et à en garantir la validité et l'actualisation.

Le dialogue multi-acteurs devrait aussi permettre l'expression de résistances, par exemple pour diminuer les subventions aux activités nocives. C'est un premier pas essentiel : ne plus financer ce qui détruit la nature et/ou ce qui génère du mal-vivre pour les plus pauvres !

Un outil de **suivi de la Stratégie** devrait être mis à disposition de ces multi-acteurs : tableau de bord accessible en ligne, reprenant des liens vers les différents plans et programmes permettant de mettre en œuvre les cibles des différents objectifs. Ceci pour faciliter également le rapportage de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Wallonie.

La consultation sur la SWDD pourrait ainsi devenir le premier pas d'un processus plus approfondi, à l'instar d'expériences conduites avec succès notamment en Région Nord Pas-de-Calais, qui mettent en mouvement l'ensemble des acteurs de la société.

3.2. Répartition des tâches et collaboration entre ministres et entre entités

Sachant que la SWDD a déjà fait l'objet de discussions en inter-Cabinets sur la répartition des tâches entre Ministres du Gouvernement wallon et sur les collaborations entre ceux-ci, les associations souhaitent que cette répartition et ces collaborations soient précisées dans le texte final, de sorte que l'information soit disponible pour toute personne intéressée.

Il serait utile également d'inclure dans la Stratégie le nécessaire dialogue avec les autres entités (FWB, autres régions et Etat Fédéral).

⁴ Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter Rapport final: Le droit à l'alimentation, facteur de changement – mars 2010 (cf p.20)

http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_fr.pdf

4. Ce qu'on aimerait voir figurer dans les axes du Plan d'Actions

4.1. Axe 1, autonomie alimentaire

Si une volonté de valoriser les ressources et l'économie locale transparait clairement, la notion d'autonomie n'est pas clairement décrite. Vu les risques de confusion avec la notion d'autarcie, les associations proposent le concept plus systémique de **souveraineté alimentaire** : soit le droit des peuples à déterminer de façon démocratique leurs propres systèmes alimentaires et agricoles, dans le respect des humains et de l'environnement⁵. Complémentaire au concept de sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire est plus holistique que la notion d'autonomie, prenant en compte les conditions sociales et environnementales de production des aliments et les impacts éventuels sur d'autres peuples.

La stratégie gagnera aussi en cohérence si plus de liens sont établis entre les objectifs à court et moyen terme, décrits en partie 3. Ainsi, en p. 33, sous la cible 2.4 de l'ODD2 de l'Agenda 2030 de l'ONU, on trouve mention du « Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie de 2013 » et de l'objectif chiffré d'atteindre 14 % de la surface agricole utile d'ici à 2020 en **agriculture biologique** et de près de 1700 exploitations sous contrôle officiel bio.

Associations 21 propose de reprendre cette référence et cet objectif chiffré dans l'axe 4.1 du Plan d'Action, en y affirmant plus clairement l'avantage qu'aurait la Wallonie à développer les filières bio et les principes de l'agroécologie comme un soutien plus concret à l'agriculture paysanne. Il revient à la société civile et aux pouvoirs publics de soutenir ensemble nos paysans en assumant des formes de co-responsabilité dans les phases de reconversion et pour l'accueil de nouveaux producteurs.

4.2. Axe 2, autonomie en énergie

Les associations suggèrent plus de liens entre les actions présentées et les objectifs chiffrés auxquels la Wallonie s'est engagée dans le cadre des politiques climatiques (chiffres repris dans la SWDD, partie 3 (objectifs), pp 30-31), et ce sans recourir aux mécanismes de compensation mais en visant des réductions nettes d'émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit donc d'articuler cette dimension à l'objectif de neutralité carbone, en sachant que notre autonomie énergétique est conditionnée d'une part par des réductions de consommation et d'autre part par le renforcement de capacité de productions d'énergies renouvelables.

L'usage de la biomasse à des fins énergétiques doit être limité (plafonné), raisonné (« cascading use » hiérarchisant la fonction du sol de manière à privilégier avant tout l'alimentation humaine) et local. Il doit être régi par des critères de soutenabilité stricts et planifié sur base de la disponibilité de biomasse soutenable en Union Européenne⁶.

⁵ Définition de la souveraineté alimentaire : cf la déclaration du Forum Nyeleni de 2011 en Autriche
<http://www.nyelenieurope.net/en/download/category/15-francais>

⁶ Cf carte blanche « Biomasse : faut-il vraiment 1,3 milliard pour subsidier des importations ? » de Greenpeace, IEW, Oxfam, BBL, FIAN, WWF et CNCD-11.11.11 <http://www.iew.be/spip.php?article7664>

4.3. Axe 3, autonomie en ressources

Les associations se réjouissent de l'accent mis sur les ressources naturelles locales et sur l'économie circulaire ainsi que sur l'intégration des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. A cet égard, elles rappellent l'évaluation positive qui a été faite des Alliances emploi-environnement : pourquoi ne pas poursuivre dans cette voie ?

Il s'agit aussi de permettre aux acteurs publics d'intégrer dans les marchés publics des critères permettant de valoriser les circuits courts, la culture « slow » et les activités de « réparation / récupération » (ceci est également valable pour le point 4.4.4).

4.4. Actions transversales

Dans l'axe du plan d'actions 4.4.2. « Education au développement durable », nous suggérons une référence à l'**accord de coopération** existant entre la Wallonie et la FWD pour l'Education relative à l'Environnement.

Ceci étant dit, il serait également utile de préciser que l'enjeu du développement durable ne doit pas être porté par les seuls **acteurs de l'éducation** à l'environnement mais également par ceux de l'éducation à la citoyenneté, au développement et la promotion de la santé, à l'ensemble des acteurs de l'éducation permanente, sans oublier le corps enseignant dans son ensemble et l'intégration du développement durable dans les priorités des **programmes scolaires** (cf débat en cours dans le cadre du Pacte d'Excellence). Il est également essentiel que les Hautes écoles et les Universités intègrent explicitement des paramètres « DD » dans chaque module de formation et organisent un module général « DD » obligatoirement proposé comme une des clés de la citoyenneté des jeunes et de leurs écoles.

Les associations aimeraient aussi savoir selon quels **critères** sera établi le « cadastre des outils d'éducation au développement durable soutenus par la Wallonie », ou validées les activités d'éducation au développement durable.

Dans le cadre de la **responsabilité sociétale des organisations privées et publiques**, les associations suggèrent l'organisation de formations dans toutes les villes et communes d'ici les prochaines élections communales, pour faire connaître l'agenda 2030 de l'ONU et les modalités de sa mise en œuvre. Les associations peuvent contribuer à ces formations. Celles-ci seront proposées dans le courant de l'année 2016 par CIFAL Flanders, satellite d'UNITAR (United Nations Institute for Training and Research, www.unitar.org). Sans attendre cette proposition, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient envisager la création d'un CIFAL Wallonie-Bruxelles.

A propos de sensibilisation (point 4.4.1), les « DD tours » devraient amener les acteurs économiques à mieux s'articuler au territoire et à intégrer le bien-être sociétal comme finalité de l'entreprise ⁷

⁷ **Creating shared value (CSV)**, business concept first introduced in [Harvard Business Review](#) article *Strategy & Society: The Link between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility*.^[1] The central premise behind creating shared value is that the competitiveness of a company and the health of the communities around it are mutually dependent.

La **lutte contre la pauvreté (ODD1) et les inégalités (ODD10)** est centrale dans l'Agenda 2030 : tant les administrations régionales que communales devraient être formées à l'analyse de l'impact des réglementations et mesures prises (y compris celles liées aux politiques de développement durable) et à la réduction des risques d'impacts négatifs pour les plus pauvres (ex. précarité énergétique, partage de l'espace public, accès à une nourriture saine...).

4.5. Proposition d'ajouter un axe « Paix »

Enfin - si ce n'est pas nous qui le disons, qui le dira ? - la tragédie du 22 mars 2016 à Bruxelles nous inspire une proposition forte, en plus de « l'éducation à la paix » prônée dans l'Agenda 2030 de l'ONU et pour viser la cohérence des *politiques* (cf page 8 de la SWDD, « *la Wallonie défendra, dans ses relations internationales et bilatérales, le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, ainsi que la paix et la sécurité dans le monde* ») : conformément à la résolution adoptée par le Parlement européen le 25 février 2016⁸, il est temps, dès à présent, d'arrêter de livrer des armes à l'Arabie Saoudite et de planifier la reconversion de la FN de Herstal⁹. Celle-ci pourrait devenir, à terme, un Centre de Référence des technologies de pointe pour assurer la transition de la Wallonie vers une économie circulaire et durable, offrant des emplois d'avenir à nos innombrables jeunes en quête de sens tout autant que d'emploi digne. Voilà qui placerait la Wallonie en pionnière de l'économie bas-carbone !

⁸ http://www.lemonde.fr/international/article/2016/02/25/le-parlement-europeen-reclame-un-embargo-sur-les-ventes-d-armes-a-l-arabie-saoudite_4871888_3210.html

⁹ Voir sur ces sujets les publications du GRIP : Ventes d'armes à l'Arabie Saoudite : complicité de crime de guerre ? <http://www.grip.org/fr/node/1927> - Herstal, le piège de la privatisation <http://www.grip.org/fr/node/1923>